

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 novembre 2023 - Délibération n° 2023/11/03

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2023/11/03 visée en date du 22/11/2023.

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN TOURISME DE L'ITINERAIRE CYCLABLE LA V93.

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 14 novembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON - CHAITEMPS Franck – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – DUGAY Jean-Pierre – LANDREVIE Laurence – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – POUGET – CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT Annick – BENABDELMALEK Clément – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – POITOU Delphine – CALOMINE Alain – AUGUSTYNIAK Jérôme.

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. DESLOGES Georges ;
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe ;
3. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine ;
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain ;
5. Mme MALIVERT Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle ;
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GAGUEL Karine ;
7. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge ;
8. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre DUGAY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	33	41			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
39	0	2	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes a été sollicitée par le département de la Charente et l'agence de développement touristique des Charentes pour signer une convention de partenariat et de financement pour permettre la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable la V93.

Cette véloroute est distante de 380 kilomètres. Elle rejoint la commune de Royère de Vassivière à Parthenay (Département des Deux-Sèvres). A l'initiative du département des Deux-Sèvres, la révision du Schéma National des Véloroutes 2023 a validé une prolongation de 240 kilomètres jusqu'à St Nazaire. Elle permet de connecter d'autres itinéraires de véloroute.

La convention proposée décrit les objectifs et orientations sur 4 ans et les modalités d'engagement des différents partenaires.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est concernée par l'itinéraire de la V93, sur une distance de 10 kilomètres (à 60€/kilomètres), situés sur la commune de Royère de Vassivière.

Pour la convention 2023-2026, la participation annuelle est fixée à 600€. La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est dispensée de paiement pour l'année 2023.

Cette première convention de partenariat et de financement, conclue pour la période 2023 – 2026, permettra de doter l'itinéraire cyclable la V93 :

- d'un itinéraire continu et jalonné ;
- d'une identité et une charte graphique ;
- d'un site web dédié ;
- d'outils de communication ;
- d'un réseau de prestataires labellisés « accueil vélo »
- d'un réseau de services divers le long de l'itinéraire.

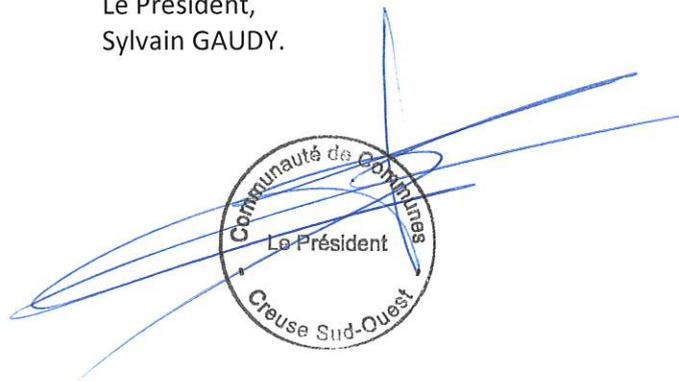
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Le Président à signer la convention de partenariat et de financement de mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V93 ;
- Autorise M. Le Président à engager pour la période 2024-2026 le montant de 600€ par an, pour financer les différentes actions prévues pour développer l'itinéraire V93 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a blue ink signature of Sylvain GAUDY over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.